



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20  
Pouvoirs : 9  
Absent : 0

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2023

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

MUSCAT Yvette représentée par D CHALLOT  
DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
GAUTHIER Guillaume représenté par C GABIGNON  
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN  
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET  
SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°22

Rapporteur : Christian MICHAUD

**OBJET : RAPPORT DONNANT LIEU A DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023**

### Contexte

#### Macroéconomique

*En 2023, l'économie française devrait éviter la récession. L'activité économique devrait se stabiliser sur l'année, les effets de la crise énergétique apparaissent moins marqués qu'anticipés.*

*L'inflation devrait connaître un pic au premier trimestre 2023 avant de refluer légèrement en milieu d'année. L'INSEE table sur une inflation de l'ordre de 5 à 6 % sur l'année 2023.*

L'alimentaire et les fluides (gaz et électricité), ainsi que les achats de matières et fournitures, supportent les hausses de prix les plus fortes (+13 % anticipés pour l'alimentation par exemple).

### Grandes orientations budgétaires 2023

La Commune devrait à nouveau voir ses dépenses augmenter sur l'exercice.

Les charges à caractère général progresseraient encore sur l'année, en lien avec le contexte inflationniste.

Les charges liées aux fluides, à l'alimentaire et aux matières et fournitures devraient connaître les hausses les plus importantes.

A noter la création d'un amortisseur d'électricité sur les contrats 2023. Ce dispositif permettra à l'État de prendre en charge une partie de la facture d'électricité à partir du seuil de 325€/MWh.

Les frais de personnel sont également anticipés en hausse. Les décisions gouvernementales sur 2022 vont avoir un effet plein et entier sur l'exercice : la révision du point d'indice de +3,5 % en 2022 n'a été opérationnelle qu'en milieu d'année.

Les dépenses liées aux contingents et aux participations obligatoires (chapitre des charges de gestion courante) sont également prévues en hausse.

La participation au SDIS continue sa progression sur 2023 pour dépasser les 200 000€ tandis que la subvention d'équilibre du CCAS est également attendue en hausse pour 2023.

Toutes ces hausses ne pourraient être compensées par le dynamisme affiché des recettes. La revalorisation forfaitaire des bases de +3,4 % en 2022 et de +7,1 % en 2023 permettraient à la commune de voir ses recettes fiscales augmenter sans avoir à faire évoluer les taux d'imposition.

Les recettes liées aux services ont progressé en 2022 avec une bonne reprise des activités associées et de leur fréquentation. Des recettes de même ordre sont anticipées sur l'exercice 2023, mis à part pour les recettes de la cantine qui seront en baisse avec l'arrêt des repas pris par le groupe scolaire Saint Joseph.

Enfin, les dotations et compensations fiscales n'évolueraient que très peu. La DGF devrait être quasiment stable sur l'exercice après les diminutions successives opérées depuis 2013.

A noter que les collectivités se sont vues accorder un délai pour délibérer sur les modalités du partage du produit communal sur la taxe d'aménagement pour 2023. La loi de finances 2022 avait rendu obligatoire le reversement de tout ou partie du produit de cette taxe à l'intercommunalité, c'est désormais facultatif.

**Grandes orientations budgétaires 2023**

Un « **fonds vert** » a été créé pour 2023. Doté de 375 millions d'euros, le fonds d'accélération de la transition énergétique dans les territoires financera notamment les dépenses liées à la rénovation des bâtiments publics et à la modernisation de l'éclairage public. Une demande pour le projet d'Anne Frank a été effectuée notamment pour la première phase des travaux.

Les **projets d'investissement** de la commune sur 2023 seront de l'ordre d' **1 450 900€ en nouvelles dépenses** (hors écritures d'ordre, RAR et remboursement du capital des emprunts).

Il s'agira notamment des dépenses de voiries pour 598 900€, mais surtout du programme ambitieux de rénovation énergétique de l'école maternelle Anne Frank : la première tranche de travaux est anticipée pour 460 000€ sur l'exercice 2023.

Le projet Anne Frank peut se découper en plusieurs tranches :

La tranche 1 programmée sur 2023 recoupera les dépenses liées à la rénovation énergétique du bâtiment quand la tranche 2, programmée sur 2024, aura comme ambition de changer le système de chauffage de l'établissement.

Pour cela, l'utilisation des **autorisations de programme (AP)/Crédits de Paiement (CP)** permet à la commune de Naintré de déroger au principe d'annualité budgétaire : La collectivité s'engage juridiquement sur le montant global de l'Autorisation de Programme (tranche 1 et 2), l'enveloppe est ensuite échelonnée sur plusieurs années avec les Crédits de Paiement (tranche 1 à inscrire au BP pour 2023 et la tranche 2 au BP pour 2024).

Pour financer ces projets :

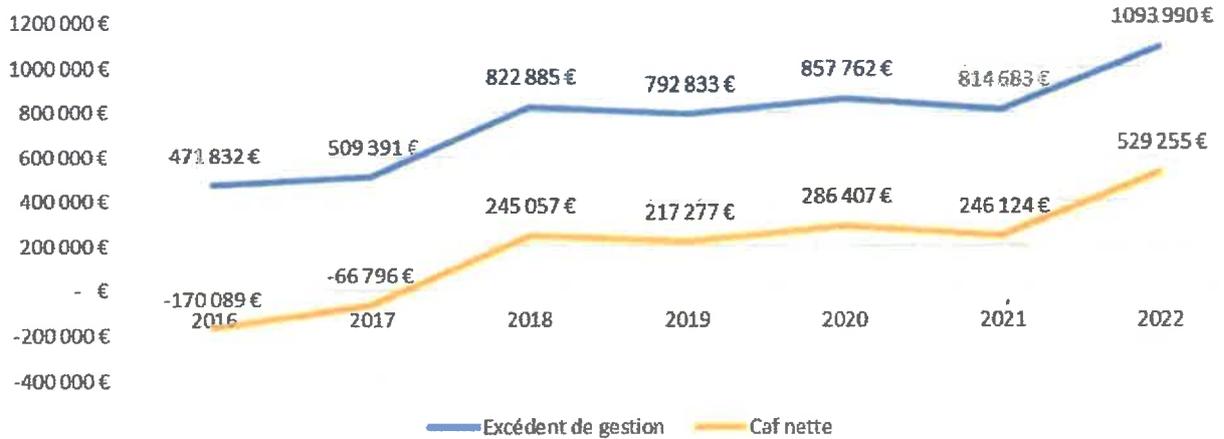
- La commune devrait disposer d'une **CAF nette** qui devrait être impactée par les hausses évoquées en amont ainsi que par le changement du mode de financement opéré par la Caisse d'Allocation Familiale depuis 2022.
- **Plusieurs demandes de subventions ont été déposées pour les projets 2023**, notamment auprès des **Dotations de l'État (DETR/DSIL)** et du **Fonds vert** : les décisions d'attribution sont encore en attente d'arbitrage auprès de la Préfecture principalement.
- Plusieurs recettes liées à des **ventes de terrains** déjà exécutées sont anticipées sur l'exercice 2023.

L'exercice 2022 a confirmé la tendance des quatre années précédentes avec le retour à une **Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette) positive**. Malgré une année 2022 fortement impactée par le contexte inflationniste et les différentes hausses des frais du personnel, l'**excédent brut de gestion** est nettement supérieur à 2021, du fait de la hausse des recettes fiscales et des versements exceptionnels de la caisse d'allocation familiales.

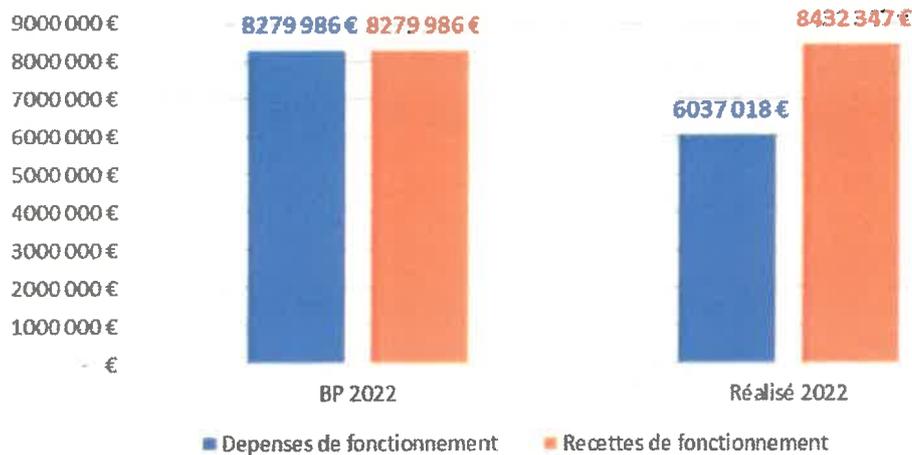
## BUDGET COMMUNE

Pour mémoire, le réalisé 2022 était de 6 037 018€ en dépenses et 6 854 192€ en recettes de fonctionnement.

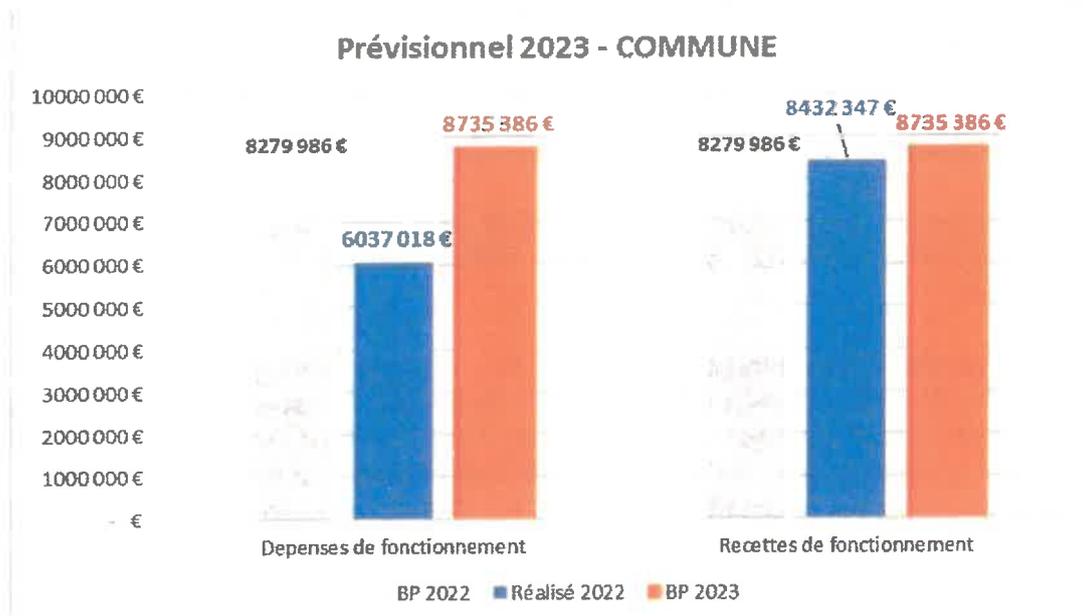
## Evolution des indicateurs de gestion - NAINTRÉ



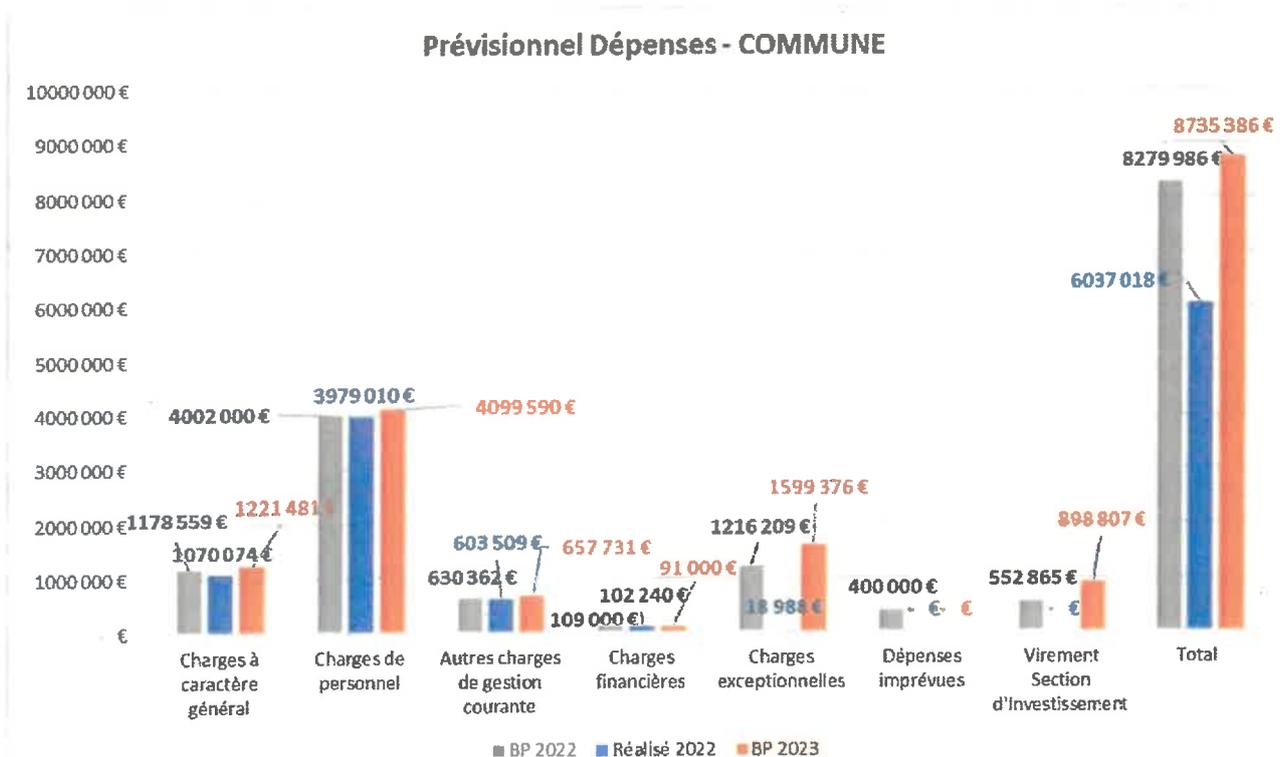
## Réalisé 2022/BP 2022 - COMMUNE



## Section de fonctionnement



## Dépenses



Les charges à caractère général devraient être en hausse pour s'établir autour de 1 221 000€ en 2023 contre un réalisé autour de 1 070 000€ en 2022.

Ce chapitre va devoir absorber la hausse continue des coûts de nombreux produits, des matières premières, des matériaux, de l'alimentaire, des produits d'entretien et également des fluides (électricité, gaz et carburants).

Les **charges de personnel** devraient être en hausse: elles sont prévues à **4 099 000€** en 2023 pour un réalisé à 3 979 000€ en 2022.

Après une année 2022 en hausse suite aux différentes mesures ciblées (indice minimum, passage des catégories C en B...) et à la hausse du point d'indice de +3,5 % dès le 01/07/2022, les charges de personnel devraient encore augmenter. La hausse du point d'indice va notamment devoir être supportée sur une année pleine.

Un recensement de la population va entraîner des coûts supplémentaires sur l'exercice d'environ 20 000€. L'INSEE versera une subvention de 11 000€ à la commune en compensation.

A noter également l'augmentation prévisible des charges liées au Centre de gestion de la Vienne et du calcul des frais liés à la médecine du travail : la nouvelle convention implique une participation forfaitaire de l'ordre de 85€/agent. Avant, le coût était supporté en fonction des visites et non forfaitairement : en 2023, 7 500€ sont attendus contre 5 800€ en 2022. Pour toutes ces raisons, le chapitre du personnel sera budgété en hausse de + 120 000€/n-1.

Les autres **charges de gestion courante** devraient s'établir à **657 000€** pour un réalisé de 603 508€ en 2022.

La contribution au **SDIS** sera de nouveau en hausse pour s'établir à **214 911€** en 2023 contre 197 267€ en 2022.

Par principe de prudence, la **subvention d'équilibre** affectée au CCAS est attendue en hausse pour 2023 autour de **137 000€** contre 123 600€ en 2022 et 113 897€ en 2021.

L'enveloppe consacrée aux **subventions aux associations** est portée à **160 000€** en 2023 (réalisé de 160 168€ en 2022).

Les **atténuations de produit**, qui comprennent notamment la participation de la commune au fond de péréquation intercommunal, sont prévues en légère hausse autour de **9 500€** contre un réalisé de 8 007€ en 2022.

Les **charges financières** s'établiront autour de **91 000€** en 2023, une baisse des charges liées aux intérêts des emprunts est constatée : 91 000€ sont budgétés contre un réalisé 2023 de 107 562€.

Les **charges exceptionnelles** sont prévues autour de **1 599 000 €** et incluent les **18 000€** pour le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget eau à Eaux de Vienne.

Le passage à la M57 a entraîné la suppression du chapitre consacré aux dépenses imprévues.

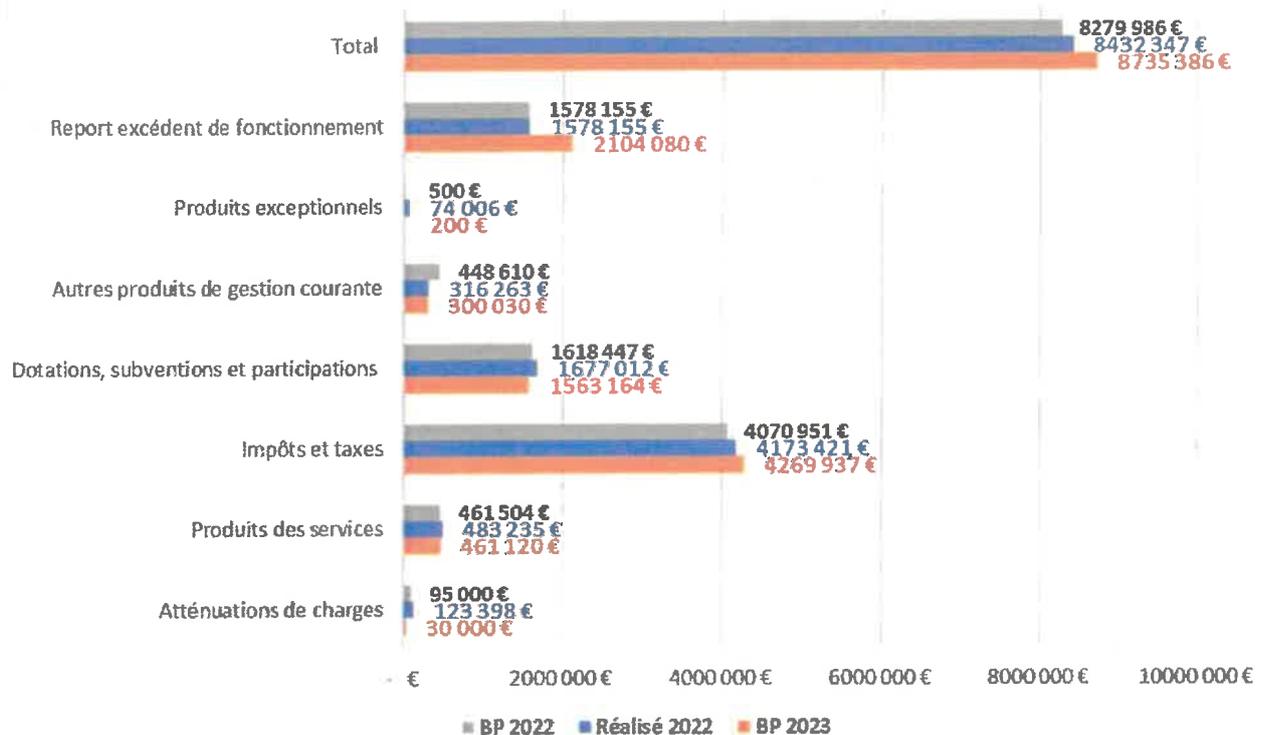
Pour équilibrer les sections, un article du chapitre va être surdoté pour permettre aux dépenses d'être conformes aux recettes anticipées sur l'exercice : l'article 678 va ainsi être budgété à hauteur de 1 581 000€.

Les **amortissements** s'élèveront à **156 900€** environ.

Le **virement à la section d'investissement** devrait s'établir autour de **898 000€** en 2023.

## Recettes

## Prévisionnel Recettes - COMMUNE



Les recettes sur l'exercice sont attendues à nouveau en hausse sur l'exercice 2023.

Un excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 2 104 080,36€ est intégré : il était de 1 578 155,15€ en 2022.

Le montant attendu des remboursements des charges de personnel est anticipé une nouvelle fois en baisse : le contrat d'assurance ne prenant plus en compte les arrêts de travail depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, 30 000€ sont anticipés contre un réalisé de 113 500€ en 2022.

Les produits des services sont prévus autour de 461 000 € contre 483 000€ perçus en 2022.

Les services périscolaires et d'accueil ont connu un redémarrage en 2022, le taux d'occupation, et donc des recettes liées des structures, ne devraient pas faiblir sur 2023.

L'arrêt des repas pris par le Groupe scolaire Saint Joseph va néanmoins affecter négativement les recettes liées à la cantine sur l'exercice.

Le dispositif « cantine à 1€ » est de nouveau actif sur 2023 et l'aide de l'État est versée sur un autre chapitre budgétaire (dotations).

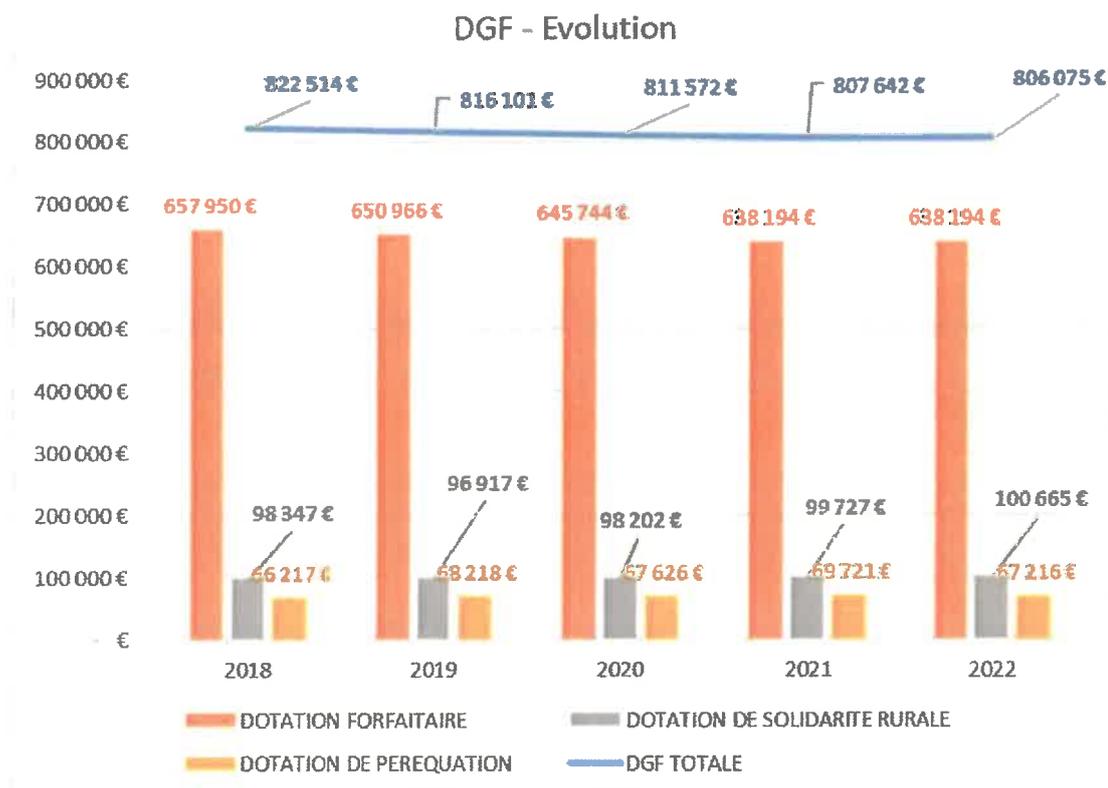
Les recettes fiscales seront inscrites à hauteur de 4 269 900€ pour un réalisé 2022 de 4 173 000€

- Les taxes locales : 2 915 000€ sont attendus suite à la revalorisation des bases. La valeur locative des bases est revalorisée à hauteur de +7,1% pour 2023 soit une hausse d'environ 150 000€ sur l'exercice.

- La **taxe sur la consommation finale d'électricité** devrait être supérieure aux années précédentes étant donné la forte augmentation des tarifs de l'électricité prévue sur l'exercice 2023. Par précaution, les recettes budgétées seront identiques aux autres années, soit 125 000€.
- L'**attribution de compensation** de l'agglomération est prévue à hauteur de **919 132€**, identique aux autres années.
- **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** : 28 000€ sont attendus sur la commune suite aux baisses des tarifs
- Les autres articles devraient être en baisse, notamment la **taxe additionnelle aux droits de mutation** qui était exceptionnellement élevée en 2022 : 130 000€ sont budgétés contre un réalisé de 182 000€ en 2022.

Les dotations sur la Commune sont prévues à hauteur de **1 563 000€** contre 1 677 000€ en 2022.

La DGF n'a pas encore été notifiée mais elle devrait être globalement stable pour s'établir à **806 000€** (806 988€ perçus en 2022)



La diminution des **dotations de la CAF** pour les services Enfance et Jeunesse et Petite Enfance a été anticipée : en 2022, la commune a perçu **170 % des aides de la CAF**, dont 70% d'acompte pour l'année 2023.

Sur l'exercice 2023, les dotations CAF attendues seront donc en baisse pour s'établir à **588 000€** environ.

A noter le remboursement des charges de personnel lié au recensement opéré sur l'exercice pour 11 000€.

Les autres produits de gestion de courante sont prévus autour de 300 000€ contre près de 316 000€ en 2022.

La reprise des réservations de salle sur l'année et la bonne occupation des bâtiments et logements loués devraient permettre de conserver des recettes dynamiques sur le chapitre. Néanmoins, sur l'ensemble du chapitre, une baisse est à prévoir car 17 600€ ont été perçus sur ce chapitre en 2022 pour le remboursement de la mini-pelle volée.

Il devrait y avoir pour 200€ de recettes exceptionnelles :

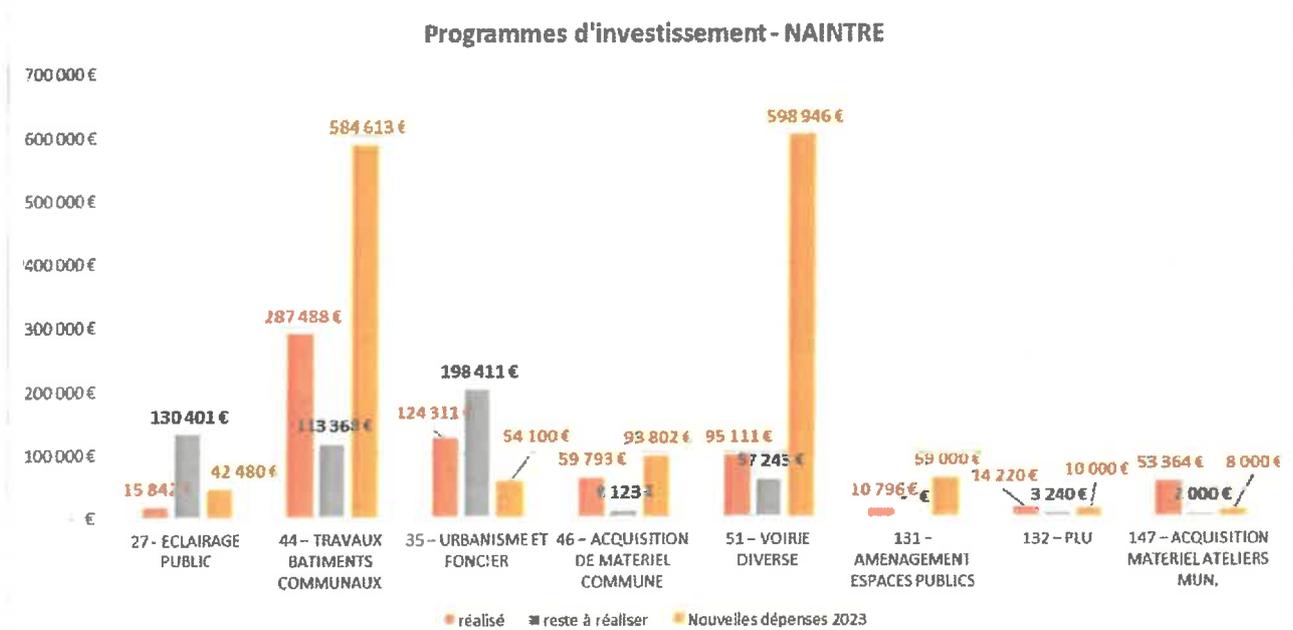
(350 000 € de recettes exceptionnelles sont attendus grâce à la perception sur 2023 des ventes, principalement les terrains à Grand-Châtellerault et la maison du 14 rue du Commandant Charcot mais ne sont pas à inscrire au budget 2023).

Il y a également 2 104 080,36€ de report de fonctionnement.

Ce montant correspond à l'excédent reporté en fonctionnement, après une affectation d'une partie du résultat à la section d'investissement.

## Investissement

### Dépenses



Le budget d'investissement devrait être autour de 2 509 220 € dont :

- 1 450 900€ de nouvelles opérations, ce qui inclut le phasage 2023 pour le projet de rénovation à l'école ANNE FRANK avec l'inscription au BP 2023 du Crédit de paiement correspondant :

**PROJET ANNE FRANK : PHASAGE 2023-2024**

Une autorisation de programme (AP) désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP).

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

PROJET ANNE FRANK - VOILET 1 : rénovation énergétique		
AP	1 036 891,50 €	
	2023	2024
CP	459 053,50 €	577 838 €

- 512 785€ de restes à réaliser du budget 2022
- 455 035 de remboursement du capital de l'emprunt
- 8 842,01€ de déficit d'investissement reporté
- 30 335€ de reversement de l'excédent de l'ancien budget eau à Eaux de Vienne
- 6 815€ d'opérations d'ordre
- 30 000€ d'opérations patrimoniales

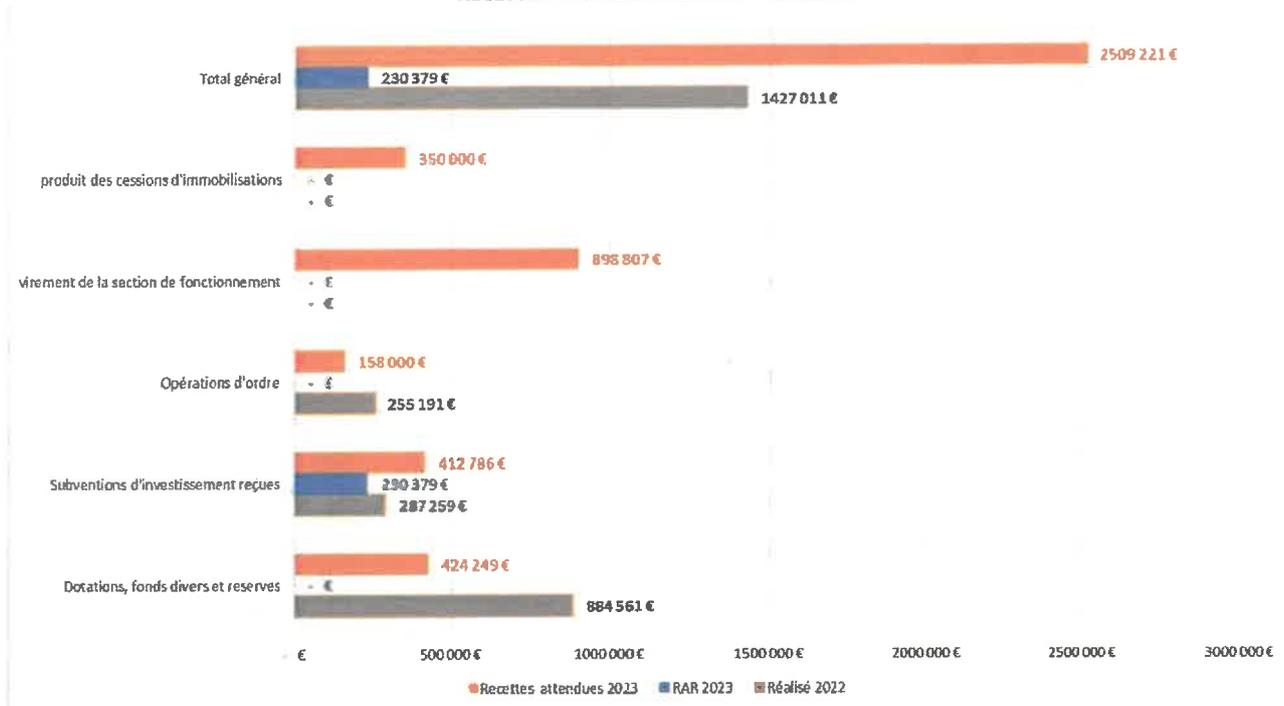
Les opérations d'investissements sont prévues comme suit :

Programme :	2023
Coût total TTC :	1 450 941 €

TRAVAUX DES BATIMENTS COMMUNAUX	2023 584 613 €	ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE	2023 8 000 €
TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	2023 42 480 €	ACQUISITION MATERIEL COMMUNE	2023 93 802 €
VOIRIES - SECURITE ROUTIERE - TROTTOIRS - VOIRIE DOUCE	2023 598 946 €	URBANISME ET FONCIER	2023 54 100 €
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	2023 59 000 €	PLU	2023 10 000 €

## Recettes

## RECETTES D'INVESTISSEMENT - NAINTRÉ



Les recettes d'investissement seront prévues à hauteur d'environ 2 509 220 €, pour un réalisé en 2022 de 1 427 010€ (hors RAR).

Il y a pour 230 378,73€ de restes à réaliser en ce qui concerne les subventions.

Il est prévu pour 83 000€ de recettes de FCTVA, liées aux dépenses d'investissement 2022 (un décalage d'un an perdue dans ce remboursement partiel de la TVA réglée pour les dépenses d'investissement)

La taxe d'aménagement devrait être en recul par rapport à 2022 (105 000€ perçus en 2022). Il est proposé d'inscrire 50 000€ au budget par précaution.

L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement doit couvrir le solde des restes à réaliser ainsi que le déficit d'investissement : elle s'élève donc à 291 248,75 €.

Les amortissements s'établiront autour de 158 000€. A noter en recettes 350 000€ liées à la vente des terrains à Grand-Châtellerault.

Le reste des recettes d'investissement sera composé des subventions reçues. De la DETR, de la DSIL et du Fonds Vert sont demandés. D'autres subventions seront sollicitées, du conseil départemental pour bénéficier de la subvention ACTIV ou encore auprès de la CAGC pour percevoir les fonds de concours 2022 et 2023. Des fonds européens seront sollicités pour les projets importants de rénovation énergétique comme Anne Frank. Il est également prévu de solliciter le Syndicat Energie Vienne pour ce projet.

Enfin, un virement depuis la section de fonctionnement sera inscrit pour équilibrer la section d'investissement à hauteur de 898 800€.

**Budget Marmoure**

	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023
Total Dépenses de Fonctionnement	<b>146 618,26€</b>	<b>1 524 490€</b> <i>(dont 500 000 € d'opération d'ordre)</i>
Total Recettes de Fonctionnement	<b>152 512,83€</b>	<b>1 524 490€</b> <i>(dont 500 000€ d'opération d'ordre)</i>
<i>Solde de fonctionnement</i>	<b>5 894,57€</b>	<b>0 €</b>

Il y a eu très peu de dépenses en 2022, le budget de fonctionnement 2023 sera en hausse et intégrera les dépenses liées à la mise en chantier de la Tranche 3.

Ainsi le **budget de fonctionnement** devrait se situer autour de **1 524 490€** :

- les **frais d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour 35 000€
- le **poste des travaux** est budgété pour 2023 à hauteur de 900 000€
- des **frais d'aménagement de terrains** sont budgétés pour 60 000€
- les **frais financiers** pour 6 480 €
- les autres dépenses sont principalement des **opérations d'ordre** : dont 500 000 euros en écriture de stocks.

**997 669,14€ de recettes** sont budgétées pour équilibrer les sections au titre de la **vente des terrains de de la tranche 2**.

NB : Les terrains encore disponibles à la vente pour la Tranche 2 représenteraient environ 737 000€ ttc de recettes.

L'investissement est composé principalement de la **reprise du déficit d'investissement (529 395,67€)** et des **opérations d'ordre**. Un emprunt est inscrit en recettes pour présenter un budget en équilibre pour **29 395,67€**.

Il existe un emprunt relai de 900 000€ sur ce budget. Cet emprunt devra être remboursé en mai 2024. Malgré cela, les travaux de la tranche 3 nécessiteront une forte avance de trésorerie. **Il sera nécessaire de contracter une ligne de trésorerie voire d'effectuer un nouvel emprunt en 2024, à moins que la trésorerie du budget principal de la commune soit suffisante pour porter l'opération.**

**Budget Cimetière**

	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023
Total Dépenses de Fonctionnement	5 707,96€	16 050,00 €
Total Recettes de Fonctionnement	9 091,64 €	16 050,00 €
<i>Solde de fonctionnement</i>	3 383,08€	

**Le budget en fonctionnement du cimetière est prévu en hausse par rapport au budget précédent pour s'établir à 16 050€.**

**Pour les dépenses :**

Quelques dépenses de fonctionnement sont prévues sur la section pour 2023 : travaux d'ossuaires pour 1 750€, pose d'une vitrine à l'entrée pour 500€, travaux de nettoyage des tombes pour 2 500€ et l'aménagement près du Columbarium pour 3 000€.

En investissement, il est prévu la construction d'une tranche de caveaux supplémentaires pour 16 000€ et d'installation de cavurnes pour 1 600€.

**Pour les recettes:**

Elles devraient être du même ordre que l'an passé pour les ventes de caveaux et de concessions : 5 700€ uniquement pour les concessions sont anticipés mais 9 050€ seront inscrits au budget pour équilibrer les sections.

En investissement, il est intégré l'affectation du solde de fonctionnement de 3 383€ ainsi que les ventes pour équilibrer le budget.

**Budget Panneaux Photovoltaïques**

	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023
Total Dépenses de Fonctionnement	18 741,34€	98 857,17€
Total Recettes de Fonctionnement	85 698,51€	98 857,17 €

**Le budget panneaux photovoltaïques est prévu en hausse par rapport au budget précédent et s'élèvera à 98 857,17€, afin d'intégrer l'excédent de fonctionnement reporté de 66 957,17€.**

Les dépenses sont principalement constituées de la maintenance des panneaux et du remboursement d'un emprunt. Un virement du fonctionnement vers l'investissement est prévu pour équilibrer la section d'investissement pour 1 433,59€.

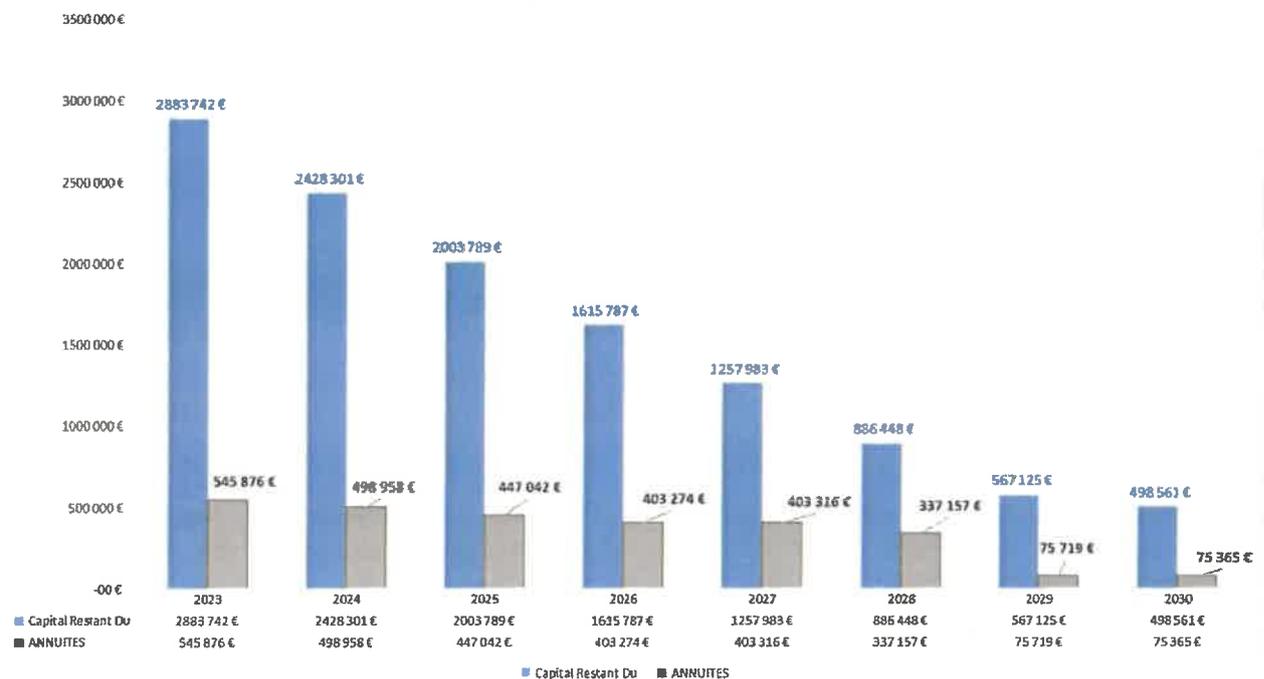
Les charges à caractère général vont être augmentées pour équilibrer le budget qui intègre en recette un excédent reporté de 61 051,56€.

Les recettes sont constituées en fonctionnement essentiellement des ventes d'électricité, qui sont prévues identiques au réalisé 2022 (pour 35 500€) : 35 905,61€ seront inscrits au budget.

En recettes d'investissement la section a été en partie alimentée pour **5 905,61€** (déduit de l'excédent de fonctionnement reporté) au 1068.

Ratios		2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2021 strate 3 500 - 10 000 habitants
1	Dépenses Réelles de Fonctionnement / hab	730 €	746 €	767 €	763 €	956 €	849 €
2	Fiscalité directe / hab	371 €	369 €	394 €	415 €	448 €	455 €
3	Recettes Réelles de Fonctionnement / hab	837 €	852 €	887 €	878 €	1 120 €	1 040 €
4	Dépenses d'équip / hab	96 €	80 €	82 €	106 €	109 €	278 €
5	Dettes / hab	776 €	712 €	637 €	559 €	477 €	691 €
6	DGF/POP INSEE	137 €	136 €	135 €	134 €	133 €	148 €
7	Dép de personnel / Dépenses Réelles de Fonctionnement	49,1%	49,6%	50,5%	47,4%	68,8%	57,1%
9	(Dépenses Réelles de Fonctionnement + capital de la dette) / Recettes Réelles de Fonctionnement	90,3%	95,8%	94,6%	85,4%	92,2%	88,7%
10	Dépenses d'équipement / Recettes Réelles de Fonctionnement	11,0%	9,3%	9,2%	12,1%	9,8%	26,8%
11	Encours de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement	87,7%	83,5%	71,8%	63,7%	42,6%	66,4%

## ENCOURS DE LA DETTE - NAINTRÉ



Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires.

VOTE

23 voix "Pour"  
6 voix "Contre"

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

  
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte,  
le 10 MARS 2023



**AR Prefecture**

086-218601748-20230307-22\_D2023-DE  
Reçu le 10/03/2023